Localisation :

Aire des Chemins de traverse
Camping à régime déclaratif
Maison forestière de Charbonnières
9 chemin du val Clavin
52160 AUBERIVE
03 25 84 71 69
06 98 91 71 86
cin.auberive@ligue52.org
www.chemindetraverse52.org

Gestionnaire :

Centre d'Initiation à la nature d'Auberive (CIN)
Ligue de l'enseignement de Haute-Marne
Maison de Pays
3 rue fermiers - BP9
52160 AUBERIVE
03 25 84 71 86
06 98 91 71 86
cin.auberive@ligue52.org
www.chemindetraverse52.org

Contrat de location des tentes nomades 2021

Entre
Le Centre d'Initiation à la nature (CIN)
Ligue de l'enseignement de Haute-Marne
Maison de Pays
3 rue fermiers
BP9
52160 AUBERIVE

Et
Mr/Mme : ……
Adresse : ……
……
……
Code Postal : …… Ville : …….. Pays : ……..
Téléphone : …… Portable : ……
Mail : ……...

Locataire d'une (de) tente(s) nomade(s) sur plateforme bois des Chemins de traverse.

Nombre de personnes : …… Nombre de tentes : ……
Dont : …… adulte(s) et …….. enfant(s)
Dates du séjour : Du ……2021 au ……. 2021
Heure d'arrivée : ……..... Heure de départ …….. (dans les cadres horaires ; voir ci-dessous)

Tarifs : 70 € par nuitée (tente de 3 ou 4 places)

Montant de la location : **…… €**
La taxe de séjour, de 0,22 € par jour et par personne de plus de 13 ans, est en sus du montant de la location.

Assurance annulation : 2 €/personne/nuitée en sus du montant de la location.

Je, soussigné, déclare être d'accord sur les termes du contrat, après avoir pris connaissance des conditions générales de location jointes au présent document.

Fait à ……, le ……

Signature du client avec la mention manuscrite « lu et approuvé » :

Conditions générales de location

Règlement
Montant du séjour à verser en intégralité à la réservation. Réception du règlement dans les 7 jours suivants votre demande. Attention, votre option de réservation peut être levée en cas de retard de paiement du séjour, le délai d'option étant fixé à 7 jours.

Moyens de paiement acceptés
• Virement bancaire : code banque : 15135 code guichet : 00460 N° compte: 08104478322 Clé : 38
Domiciliation : Caisse d'Epargne de Champagne Ardenne
• Chèque à l'ordre de la Ligue de l'enseignement de Haute-Marne (comptes français uniquement).
• Chèques Vacances
• Vacaf
Attention : il est impératif d'indiquer la référence de votre réservation (nom, date, nombre) avec votre paiement.

Capacité d'accueil :
Le nombre de personnes maximum est de 4 par tente et de 20 personnes maximum sur le site. Il ne peut être dépassé pour des raisons de législation, de sécurité et d'assurance.

Règles de sécurité:
Feu : il est interdit de faire du feu en dehors des 2 places à feu et des poêles mis à votre disposition. La gestion du feu dans les poêles vous sera expliquée en début de séjour. Les consignes doivent être formellement respectées.
Cuisine : la cuisson des aliments se fait sur le gaz 2 feux qui se situent sous le auvent de la tente. Elle est formellement interdite à l'intérieure de la tente.
Plateforme bois : ne pas passer sur les cotés de la plateforme, là où se trouvent les fils pour tendre les tentes (risque de chute). N'utilisez que les parties situées devant et derrière la tente desservies par les portes. Ne pas laisser les jeunes enfants sans surveillance. Ne pas circuler sous les plateformes. Respecter la végétation alentour (haie, arbres).
Arbres : ne pas grimper dans les arbres aux alentours du site.

Durée de séjour :
La location du séjour est fixée à l'avance et ne peut être prolongée qu'avec l'accord du gestionnaire du camping. Pour tout raccourcissement de la durée déclaré moins de 10 jours avant la location, l'intégralité de la somme demandée initialement devra être versée.

Réservation :
La réservation devient effective après la signature du contrat et le versement de l'acompte (30% du montant du prix total du séjour).

Annulation :
En cas d'annulation de la réservation plus de 10 jours avant l'arrivée prévue, 50 % du coût du séjour reste dû. Si l'annulation a lieu moins de 10 jours avant l'arrivée prévue, la totalité du coût du séjour est due.
Possibilité de souscrire une assurance annulation: tarif de 2 € par nuitée/personne qui devra être versée lors de la réservation avec le paiement.

Annulation en cas d'alerte météo :
En cas d'alerte météo orange avant votre arrivée avec des événements extérieurs annoncés, indépendants de notre volonté, tels intempéries, tempête ou orage, le responsable du site se réserve le droit d'annuler votre séjour pour des raisons de sécurité. Dans ce cadre, nous vous proposerons le report de votre séjour en cabane à une date ultérieure, dans les 12 mois courants. En cas de modification ou d'annulation de séjour par nos soins sur site en cas d'alerte météo orange, avec des événements extérieurs annoncés, indépendants de notre volonté, tels intempéries, tempête ou orage, le responsable du site se réserve le droit d'annuler votre nuit en tente, pour des raisons de sécurité. Un relogement dans la maison forestière vous sera proposé selon nos disponibilités et sans supplément, et dans ce cas uniquement, vous bénéficierez d'une réduction de 50% sur un prochain séjour équivalent en tente dans les 12 mois courants. Aucune autre indemnité ne pourra être réclamée. Uniquement si nous n'avions pas de solution de relogement disponible, l'intégralité des sommes versées vous sera remboursée (garantie annulation déduite) ou un report de date vous sera proposé dans les 12 mois courants.

Météo :
Le site des Chemins de traverse est situé en bordure de la forêt d'Auberive, sur le plateau de Langres, donc sujet à un climat de type continental marqué : fort contraste de chaleur en été entre le jour et la nuit. Le CIN propose un hébergement atypique au plus près de la nature. Il ne pourra se tenir responsable d'un départ anticipé pour cause de froid, humidité, ou autre raisons liées au confort. Le client se doit de se munir de vêtements et chaussures voir bottes adéquats et couvertures supplémentaire si nécessaire.

Paiement :
Acompte de 30% du montant total du séjour payé à la réservation. Règlement du solde à l'arrivée.

Dépôt de garantie :
A votre arrivée nous vous demanderons le versement d'une caution de 200 € par tente pour couvrir le cas échéant le coût du matériel endommagé ou manquant et une remise en état des lieux. Payable par chèque, il vous sera restitué lors de votre départ. Pendant votre séjour, nous vous demandons de respecter toutes les consignes de sécurité telles qu'elles vous auront été expliquées par le responsable du site.
La caution vous sera restituée une fois la visite de contrôle et l'inventaire effectués et les clefs rendues. L'état des lieux sera non contradictoire en l'absence du locataire.

Horaires d'arrivée et de départ:
Horaires d'arrivée : locatifs disponibles de 16h à 19h. Tout retard doit être annoncé. En cas contraire, le locatif redevient disponible 24h après la date d'arrivée prévue.
Horaire de départ : entre 10h et 11h. Nous prévenir en cas de départ en début de journée.

Locatif :
La tente d'hôte est prévue pour 3 ou 4 personnes (3 ou 4 lits 1 place de 90 x 190 cm). Possibilité de rajouter un couchage supplémentaire au sol (matelas avec couette et oreiller) moyennant un supplément.
Il est mis à votre disposition un gaz 2 feux, un nécessaire de cuisine et de vaisselle pour 4 personnes, un poêle à bois, une table basse avec 4 sièges bas. L'inventaire du matériel sera fait en début et en fin de location. 2 toilettes sèches sont utilisables sur le site ainsi qu'un espace sanitaire avec 2 douches et 2 éviers pour la vaisselle.

Départ :
Les tentes doivent être libérées avant 11h. Il vous est demandé de laisser l'endroit aussi propre que possible et de restituer le matériel confié à l'endroit indiqué.
Ménage : le ménage doit être effectué avant la remise des clefs (pelle et balayette, seau et lavette dans les tentes, balais dans les sanitaires). En cas contraire, le client sera dans l'obligation de verser la somme de 30 € en dédommagement. Il est obligatoire de vider le seau des toilettes sèches dans l'aire de compostage derrière la maison forestière et de le rendre propre (jet à votre disposition à côté de l'aire de compostage).

Mineurs :
Les mineurs ne sont pas autorisés à séjourner seuls sur le terrain.
Tout groupe sera représenté par un majeur désigné comme locataire et responsable en tant que tel. Celui-ci fera état de la déclaration en bon et due forme du séjour organisé.

Respect du site et de l'environnement :
Il est demandé de respecter les règles de sécurité ainsi que l'environnement, à savoir :

- Pas de prélèvement de bois dans la forêt proche. Nous mettons à votre disposition des caissettes de bois pour les poêles. Pas de feu en extérieur en dehors des deux places à feu. Pas de feu en période sèche.
- Respect des installations : tentes, mobilier, plateformes, sanitaires, toilettes, clôtures
- Respect des ânes présents sur le site : ne rien leur donner à manger, ne pas effrayer, ne pas pénétrer dans les clos, garder les chiens en laisse.
- Respect des animaux d'élevage qui pâturent dans les clos alentours : ne pas pénétrer dans les clos, chiens tenus en laisse.
- Respect des animaux sauvages : garder des distances de sécurité pour ne pas troubler leur tranquillité, chiens tenus en laisse.
- Pas de cueillette : beaucoup de plantes sont rares voir protégées sur notre territoire. Pour les champignons, respect de la réglementation en vigueur (code forestier).

Dégradation :
Toute disparition ou dégradation de matériel sera facturée au prix d'achat.

Véhicules et circulation sur le site :
La circulation avec un véhicule motorisé est interdite dans l'aire de camping. Les voitures doivent être garées sur parking derrière la maison forestière ou en bordure de la voie communale. Des charriotes à bras sont mises à votre disposition pour apporter vos affaires dans les tentes ou pour aller faire vos courses. Elles sont sous votre responsabilité durant le temps de séjour.

Tabac :
Il est formellement interdit de fumer dans les tentes. Le tabac devra être « consommé » à l'extérieur des tentes, les mégots éteints déposés dans les poubelles.

Animaux :
Nos amis les animaux domestiques ne sont pas admis dans nos tentes. Anes et chiens ne font pas bon ménage. Les chiens doivent être tenus en laisse ou à l'attache. Ils ne doivent pas importuner le voisinage et les autres clients par des comportements dérangeants (divagation, aboiement, excréments, etc.).

Objets de valeur :
Il est recommandé de ne pas laisser d'objets de valeur dans les tentes et les véhicules.

Urgences et WIFI:
Pour tout appel urgent lors de votre séjour, pensez à vous munir d'un téléphone portable chargé (possibilité de recharge dans la maison forestière. Accès WIFI dans le salon, code : cinauberive.

Assurance et responsabilité civile :
Le locataire doit être assuré à une compagnie d'assurance notoirement connue contre les risques de vol, incendie et dégâts autres, tant pour les risques locatifs que pour le mobilier donné en location, ainsi que pour les recours des voisins, et en justifier à la première réquisition des gestionnaires. En conséquence, le gestionnaire décline toute responsabilité pour le recours que sa compagnie d'assurance pourrait exercer contre son locataire en cas de sinistre.

Réclamation :
Toute réclamation relative à un séjour doit être adressée par lettre recommandée avec A.R. dans les 30 jours qui suivent le séjour à l'adresse suivante :
Centre d'Initiation à la nature d'Auberive (CIN)
Ligue de l'enseignement de Haute-Marne
Maison de Pays
3 rue fermiers - BP9 52160 AUBERIVE

Préparation de votre séjour :
Pour préparer votre séjour, 48h avant votre venue, merci de confirmer votre heure d'arrivée parmi les créneaux proposés (par téléphone au 06 98 91 71 86).
A votre arrivée, le responsable du site vous attend à l'accueil à la maison forestière de Charbonnières.
En cas d'arrivée tardive ou d'empêchement de dernière minute, il est impératif de nous prévenir. Dans le cas contraire un supplément de 30 € par heure de retard échue sera réclamé.

Je déclare avoir pris connaissance des conditions générales de location décrites ci-dessus et les accepter pleinement, et je m'engage à prendre connaissance du règlement intérieur à mon arrivée et de m'y conformer ainsi que les personnes et visiteurs m'accompagnant.

Je joins un versement de .....€ à titre de règlement (100% du montant du séjour + taxe de séjour + assurance annulation le cas échéant). Le règlement s'effectue par chèque bancaire à l'ordre de la Ligue de l'enseignement de Haute-Marne ou par chèques vacances ANCV ou espèces
.
Fait à ..... le .....

Signature du locataire
Ou signature du Responsable
(Précédée de la mention lu et approuvé)

Cadre réservé

Dépôt de pièce d'identité :